

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL169

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 21

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« première »,

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement rédactionnel. Il me semble que le mot sept que la proposition de résolution souhaite remplacer à l'article 86 du Règlement par le mot dix se trouve non pas dans la première phrase de l'article 86 du Règlement mais bien dans la deuxième phrase dudit article.